

FONDS DE DOTATION POUR LA JEUNESSE DE BRIARE

Régi par la loi du 4 août 2008

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2023

FONDS DE DOTATION POUR LA JEUNESSE DE BRIARE

1, rue d'Argenson
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation pour la jeunesse de Briare relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

FONDS DE DOTATION POUR LA JEUNESSE DE BRIARE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2023

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du Fonds de dotation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

FONDS DE DOTATION POUR LA JEUNESSE DE BRIARE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2023

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

FONDS DE DOTATION POUR LA JEUNESSE DE BRIARE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2023

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 20 juin 2024

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés

Julie GALOPHE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total I								
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés							
	Autres créances							
Valeurs mobilières de placement	2 620 752		2 620 752	2 826 238	205 485-	7.27-		
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	138 949		138 949	43 552	95 397	219.04		
Charges constatées d'avance (3)	347		347	315	32	10.03		
Total III	2 760 049		2 760 049	2 870 106	110 057-	3.83-		
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 760 049		2 760 049	2 870 106	110 057-	3.83-		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	2 753 451		2 864 599		111 149-	3. 88-
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)						
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	2 753 451		2 864 599		111 149-	3. 88-	
Comptes de liaison							
Total II							
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III							
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 915		4 428		1 513-	34. 17-
	Dettes fiscales et sociales	3 683		1 078		2 605	241. 65
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	Total IV	6 598		5 506		1 092	19. 83
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 760 049		2 870 106		110 057-	3. 83-	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

6 598 5 506

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Attestation de présentation des comptes

BPA EXPERTS ASSOCIES

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	111 149	13 652	97 497	714.18
Total I	111 149	13 652	97 497	714.18
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	13 604	14 579	975-	6.68-
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association	110 000	80 000	30 000	37.50
Autres charges (2)				
Total II	123 604	94 579	29 025	30.69
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	12 455-	80 927-	68 472	84.61
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12 31/12/2022	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	24 660	9 823	14 836	151. 03
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	29 136	93 330	64 194-	68. 78-
Total V	53 796	103 154	49 358-	47. 85-
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	37 657	21 148	16 509	78. 06
Total VI	37 657	21 148	16 509	78. 06
2. Résultat financier (V-VI)	16 138	82 005	65 867-	80. 32-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3 683	1 078	2 605	241. 65
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Impôts sur les bénéfices (IX)	3 683	1 078	2 605	241. 65
Total des produits (I+III+V+VII)	164 945	116 805	48 139	41. 21
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	164 945	116 805	48 139	41. 21
Solde intermédiaire				
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 760 048.70 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 111 148.78 Euros et dégagant un excédent de 0 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Au titre de la clôture 2023, le produit représentatif de la quote-part de la dotation consommable enregistré en "Autres produits " s'élève à 111 148.78 €

Informations générales complémentaires

Fonds associatifs

Ils sont composés :

- de dotations consommables initiales de 15 000 € dont la totalité a été appelée et versée,
- de dotations consommables complémentaires de 3 153 957 € dont la totalité a été appelée et versée,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- de la reprise de dotations consommables de 2023 pour un montant de 111 148.78 €.

Les dotations ont été intégralement versées par l'Association d'Education Populaire des Ecoles Libres de Briare (AEP de Briare), soit 3 168 957 €.

Produits d'exploitation

Le total des charges nettes de l'exercice est directement affecté aux fonds de dotations consommables de l'exercice sous forme de reprise constatée en produits d'exploitation pour 111 148 .78 €

Le résultat de l'exercice est en conséquence toujours égal à zéro.

Charges d'exploitation

Le fonds de dotation ne compte pas de salarié. Le conseil d'administration agit bénévolement.

Subventions accordées par le fonds de dotation

Les subventions sont enregistrées en charges au moment de leur décaissement.

Informations complémentaires pour éclairer la lecture des comptes

- Situation fiscale de fonds de dotation

Le fonds de dotation n'est pas soumis aux impôts commerciaux (IS, TVA, CET) à l'exception de l'impôt sur les produits financiers.

- Projet du fonds de dotation

Décrit dans l'article 2 des statuts, à savoir :

Soutenir et conduire toutes missions d'intérêt général au bénéfice des jeunes enfants de Briare, favorisant :

- leur accès à l'éducation et à l'emploi, en s'appuyant sur une anthropologie et des valeurs chrétiennes transmises par les fondateurs de l'école libre de Briare et en participant à l'amélioration et au développement des services éducatifs de la ville;
- leur éveil artistique et culturel.

Moyens d'action

Afin de développer son objet social, le fonds pourra, notamment :

- financer et favoriser le développement de toute oeuvre à caractère éducatif et culturel participant à son objet
- développer des partenariats avec tout organisme développant des activités similaires ou connexes
- procéder par tous les moyens à la collecte de fonds visant à favoriser le développement de l'objet du fonds
- soutenir tout organisme d'intérêt général poursuivant des buts similaires aux siens ou se situant dans le prolongement de son objet
- favoriser l'emploi de ses actifs au profit d'oeuvres exerçant des activités conformes à son objet

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- prêter, louer et mettre à disposition des moyens matériels et humains dans le cadre de projets conformes à son objet.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	2 864 599			111 149	2 753 451
Situation nette	2 864 599			111 149	2 753 451
TOTAL I	2 864 599			111 149	2 753 451

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

La gestion financière des valeurs mobilières de placement est assurée dans le respect de la liste des placements énoncée à l'article R.332-2 du Cde des assurances.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

Désignation	Date d'achat	Prix d'achat	Cours au 31/12/2023	Plus ou moins value latente
Actifs de diversifications	01/01/2023	2 20 596	2 45 466	24 870
Action	01/01/2023	5 29 479	5 70 769	41 290
Obligations	01/01/2023	1 750 221	1 729 797	20 424-
OPCVM	01/01/2023	120 455	169 244	48 789
TOTAL		2 620 751	2 715 276	94 525

Les opérations de placement de fonds, de gestion des valeurs mobilières de placement (Achats, reventes de titres) de perception de revenus, font partie des moyens d'action du fonds de dotations et rentrent dans son objet social.

Nous n'avons pas connaissance, à ce stade, d'informations susceptibles de remettre en cause la pérennité du fonds.